

Guide de la restitution

Introduction	P. 3
Les 4 étapes de votre restitution	P. 4
Préparez votre restitution Prenez RDV Restituez votre véhicule Votre contrat et les prélèvements sont arrêtés	
Le procès-verbal	P. 6
Clôturer votre contrat	P. 8
Précisions et illustrations	P. 9

Remises complémentaires sur les dommages constatés Peinture et carrosserie Pare-chocs et protections latérales Pare-brise, vitres et feux Intérieur et sellerie Pneumatiques, jantes et enjoliveurs

La restitution.

Introduction.

Une restitution préparée est une restitution réussie. Kia Flex souhaite vous accompagner dans cette dernière étape de votre contrat d'abonnement. Vous trouverez dans ce guide les étapes à suivre afin de restituer votre véhicule en toute sérénité.

Le principe.

Lors de la restitution de votre véhicule, il est important de respecter quelques règles simples afin de conserver tous les bénéfices de votre abonnement Kia Flex.

Ce guide vous permettra d'évaluer si une réparation est nécessaire avant la restitution de votre véhicule.

Kia Flex s'engage sur une procédure claire, transparente et équitable pour que vous puissiez aborder la restitution de votre véhicule en toute simplicité.



Les 4 étapes de votre restitution.

1. Préparez votre restitution.

Vérifiez l'état de votre véhicule afin d'identifier les éventuelles réparations à effectuer.

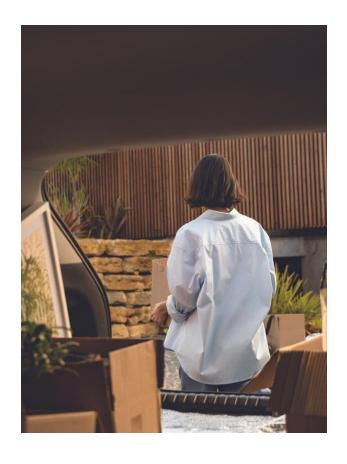
Veillez à ce que l'entretien de votre véhicule soit à jour en vous référant aux recommandations du manuel du conducteur. L'entretien doit être effectué dans le réseau de réparateurs agréés Kia à votre initiative, avant les échéances de périodicité en termes de temps et de kilométrage.

Pour rappel, tout non-respect du plan d'entretien constructeur fait l'objet d'une pénalité

Assurez-vous de détenir l'intégralité des documents relatifs au véhicule

Sollicitez les équipes Kia Flex en cas de doute afin de faire prendre en charge un éventuel dommage





2. Prenez rendez-vous.

La restitution de votre véhicule doit intervenir dans les 7 jours de votre date de fin de contrat (avant ou après la date de fin contractuelle).

Contactez simplement le distributeur Kia chez qui vous aviez pris possession de votre véhicule pour planifier votre restitution.

Dans le cadre d'un renouvellement, vous pouvez tout à fait organiser la restitution de votre véhicule actuel et la livraison de votre nouveau véhicule dans la foulée afin de préserver votre mobilité.

En cas de doute, l'équipe conseil Kia Flex est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Les 4 étapes de votre restitution.



4. Votre contrat et les prélèvements sont arrêtés.

Laissez avec le véhicule;

- La clé principale et le double de clé qui doivent être attachés ensemble
- Le manuel du conducteur, le carnet de garantie, le carnet d'assistance et les notices d'utilisation.

Retournez **sous 48 heures** en Courrier Recommandé avec Accusé de Réception

- Un exemplaire du procès-verbal de restitution
- La carte grise originale si elle vous a été remise durant votre contrat
- La carte verte d'assurance

Kia Flex reçoit les éléments et procède à la fin de l'abonnement.

Nous soldons alors votre contrat (prorata du dernier loyer, éventuels frais de dépréciation complémentaires et facturation des kilomètres supplémentaires si nécessaire...)

3. Restituez votre véhicule.

Procédez à l'examen complet du véhicule avec le Distributeur ou son représentant. Complétez la partie inférieure du procèsverbal et apposez votre signature. Vérifiez notamment l'exactitude des éléments suivants :

- L'immatriculation
- La date et l'heure de la restitution
- Le montant TTC des frais de dépréciation complémentaires relevés en concertation avec le Ditributeur.

La bonne complétion de ce procès-verbal de restitution est indispensable afin de vous protéger au mieux, il constate le transfert de la garde juridique du véhicule. Vous êtes déchargé de votre responsabilité en cas d'accident, de vol, d'infraction, à compter de la réception de ce document avec votre signature.



Le procès-verbal.

Un véritable document contractuel.

En complétant scrupuleusement ce procès-verbal avec le distributeur Kia Flex, vous contribuez à la bonne gestion du contrat. En effet, le document détermine :

- Le lieu de restitution
- Le kilométrage total réellement effectué
- La date de transfert de la garde juridique du véhicule
- L'état physique du véhicule restitué



L'état du véhicule.

La précision de la description de l'état du véhicule que vous effectuez lorsque vous établissez conjointement avec notre représentant le procès-verbal de restitution est essentielle pour permettre à Kia Flex de différencier :

L'usure normale du véhicule : Elle entre dans le cadre d'un «état standard» défini par le Syndicat des Entreprises des Services Automobiles en LLD et des Mobilités (SESAMIId). Ce niveau d'usure n'engendrant bien sûr aucune facturation complémentaire pour vous

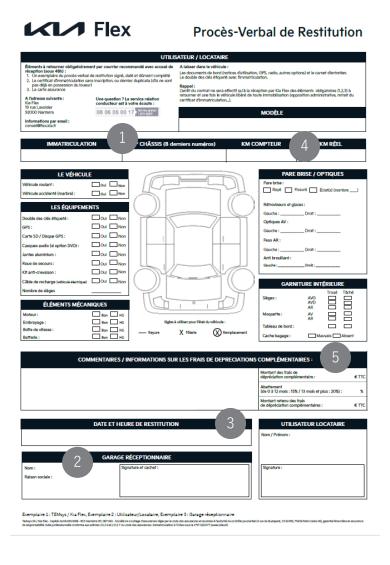
L'usure anormale du véhicule et les dommages non réparés : L'usure anormale ou le dommage non réparé doivent faire l'objet d'une déclaration de sinistre. Dans le cas contraire, ce type de dommage entraînerait une facturation complémentaire.

Un document indispensable.

En complétant scrupuleusement le procès-verbal de Kia Flex (dit PV de restitution) avec le distributeur qui prend en charge votre restitution, vous contribuez à la bonne gestion du contrat. Le document doit comporter :

- 1. L'immatriculation du véhicule et les 8 derniers chiffres du numéro de série
- 2. Le lieu de restitution
- 3. La date et l'heure de la restitution (transfert de la garde juridique du véhicule)
- 4. Le kilométrage total réellement effectué
- 5. Le montant TTC des frais de dépréciation complémentaires relevés en concertation avec le Distributeur minorés du pourcentage d'abattement détaillé page 9 de ce document

Il est essentiel que le PV de restitution mentionne les signataires (nom et fonction) des deux parties, la date, l'heure ainsi que leurs signatures respectives.



Clôturer votre contrat.

Afin de clôturer votre contrat et mettre fin à la facturation des loyers, vous devez impérativement renvoyer à Kia Flex les documents suivants :



Par courrier (recommandé avec accusé de réception) sous 48h :

- Le procès-verbal de restitution
- La carte grise originale du véhicule si elle vous a été remise durant votre location
- La carte verte d'assurance

A laisser dans le véhicule :

- La clé principale et le double de clé qui doivent être attachés ensemble
- Le manuel du conducteur
- Le carnet de garantie
- Le carnet d'assistance
- Les notices d'utilisation (véhicule, GPS, autres options)



Où envoyer mes documents? Kia Flex - TEMsys Service restitution 19 rue Lavoisier 92000 Nanterre

Rappel:

L'arrêt du contrat ne sera effectif qu'à la réception par Kia Flex des éléments obligatoires à retourner et une fois le véhicule libéré de toute immobilisation (travaux mécaniques, carrosserie, expertise, opposition / blocage de carte grise).

Précisions et illustrations.

Précisions sur les dommages.

Pour vous permettre de mieux préparer votre restitution, nous avons répertorié par catégorie les dommages retenus et non retenus par Kia Flex au titre d'une usure anormale ou d'un dommage non réparé. Ceux-ci font donc ou non l'objet d'une facturation complémentaire de dépréciation.

Remises complémentaires sur les dommages constatés

Afin d'assurer la satisfaction de ses clients, Kia Flex a décidé d'appliquer une remise supplémentaire sur les éléments jugés facturables par le SESAMIId. Vous trouverez ci-dessous les pourcentages de remise appliqués en fonction de la durée de détention de votre véhicule le jour de sa restitution.

Pour un contrat de moins de 12 mois 15%

Pour un contrat de 12 mois et plus 20%

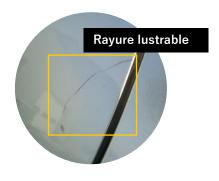
Pour être le plus concret possible, nous vous présentons également une série de photos témoins commentées pour illustrer clairement ces différents types de dommages, selon les cinq catégories suivantes :

- 1. Peinture et carrosserie
- 2. Pare-chocs et protections latérales
- 3. Pare-brise, vitres et feux
- 4. Intérieur et sellerie
- 5. Pneumatiques, jantes et enjoliveurs



Peinture et carrosserie.

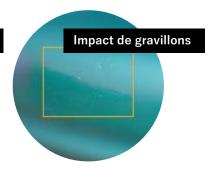
Dommages pris en charge par Kia Flex.



- Les griffes ou éraflures n'ayant pas entamé le vernis et pouvant être éliminées par polissage.
- Les griffes ou éraflures de moins de 30 mm.

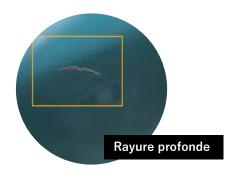


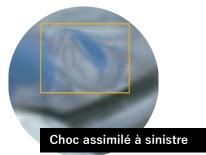
- Les bosses de moins de 20 mm de diamètre (pièce de 1€) et / ou moins de 2 mm de profondeur, sans dégradation de la peinture (maximum 2 par élément de carrosserie).



- Les éclats sur le devant du capot dus à des gravillons sans trace de corrosion.
- Les petites retouches (moins de 30 mm) si elles ont été faites dans les règles de l'art et dans le ton d'origine de la peinture.

Dommages facturables par Kia Flex.



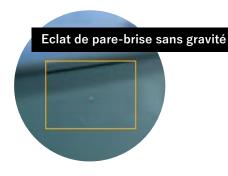


Impact profond

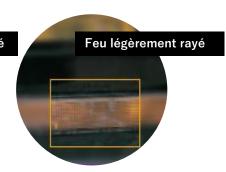
- Les griffes ou éraflures de plus de 30 mm ayant entamé le vernis et ne pouvant pas être éliminées par polissage.
- Les griffes ou éraflures (sans rouille) inférieures à 30 mm si leur nombre est supérieur à 2 par élément de carrosserie.
- Un nombre trop important de griffes superficielles ayant un impact sur la présentation générale du véhicule.
- Les dommages non réparés ou les réparations de carrosserie qui n'ont pas été faites dans les règles de l'art (défaut de teinte, coulures, mauvais ajustements, etc)
- Les pièces défectueuses, cassées ou manquantes et les dégâts causés par la grêle.
- Les dépôts naturels / industriels / chimiques, objets étrangers et / ou autres formes de pollution qui rendent nécessaire une nouvelle projection de peinture.
- Les bosses dont le diamètre est supérieur à 20 mm ou présentant une dégradation de la peinture.
- Les petites bosses (inférieures à 20 mm) si leur nombre est supérieur à 2 par élément de carrosserie.
- Toute bosse ou éraflure avec formation de rouille.
- La dépose des autocollants, la remise en état suite à marquages ou peintures publicitaires.

Pare-brise, vitres, feux.

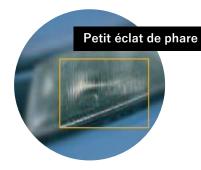
Dommages pris en charge par Kia Flex.



- Les éclats sans gravité en dehors des zones de visibilité du conducteur et du passager, sans début de fêlure.
- Les impacts réparés.



- Les griffes et éraflures légères sur les otiques, feux et rétroviseurs extérieurs, sans autres dégâts.



- Les petits coups dans les optiques et feux, sans pénétration d'humidité (altérant par définition efficacité et sécurité).

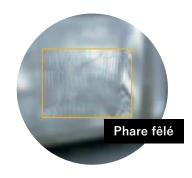
Dommages facturables par Kia Flex.



- Un pare-brise fêlé ou cassé
- Les impacts sur le pare-brise dans les zones de visibilité du conducteur ou du passager.



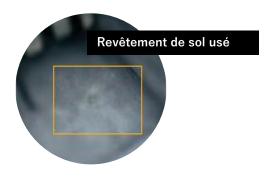
- Les feux cassés ou fêlés, avec pénétration probable d'humidité.
- Les rétroviseurs extérieurs cassés (miroir ou corps), arrachés, mal fixés ou rayés.
- Les rétroviseurs dont le mécanisme est défectueux (électriques, lumineux, etc).



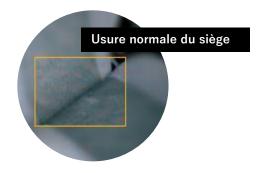
- La présence de fissures, rayures ou trous sur feux de route ou feux antibrouillard, influant sur l'apparence du véhicule ou l'efficacité de l'éclairage (feux refusés aux tests de mise en circulation ou contrôle technique)
- -Les feux dont l'attache est fissurée ou cassée.

Intérieur et sellerie

Dommages pris en charge par Kia Flex.



- L'usure normale des tapis de sol ou des matériaux intérieurs, tenant compte de l'âge et du kilométrage du véhicule.



- Les éventuelles réparations si elles ont été faites par des professionnels et dans les règles de l'art.

Dommages facturables par Kia Flex.



- Les déchirures ou éraflures des matériaux, quels qu'ils soient, à l'intérieur de la voiture.
- Les trous dans le revêtement du plancher ou du coffre.
- La mauvaise odeur ou saleté persistante (ex : poils d'animaux) nécessitant un nettoyage.
- Les trous de montage sur les éléments du tableau de bord.



- Les brûlures de cigarette et les taches permanentes, quels que soient les matériaux.
- L'habitacle sale nécessitant nettoyage ou réparation.
- Les pièces défectueuses, cassées, détériorées ou manquantes (écrans LCD, commodos, boutons de contrôle, accoudoir, boîte à gant, cache-bagage, connectiques, poignées...) ainsi que l'absence de tout ou partie de la documentation de bord.

Pneus, jantes, enjoliveurs

Dommages pris en charge par Kia Flex.





- La jante en tôle rayée ou légèrement déformée contre un obstacle (un trottoir par exemple), n'engendrant pas de risque de déformation du pneumatique à l'usage.



- L'enjoliveur rayé, même en profondeur, contre un obstacle, La jante, légèrement rayée <30 mm de longueur, ou 1 mm de profondeur.

Dommages facturables par Kia Flex.



- Les pneumatiques dont la profondeur des rainures est inférieure ou égale à 4 mm, la mesure étant effectuée au milieu de la bande de roulement.
- Les pneumatiques différents des spécifications du constructeur ou de ceux fournis à la livraison du véhicule, chacun des deux trains doivent être équipés d'une monte strictement identique.
- Les entailles, déchirures et corps étrangers sur les flancs ainsi que l'usure anormale (défaut de réglage du train avant).
- L'absence de roue de secours et / ou des dispositifs anti-crevaison et de réparation d'origine, ainsi que des écrous ou clés d'antivol.



- L'absence d'enjoliveur(s) sur le véhicule qui en était équipé d'origine.
- Les jantes non conformes à celles fournies lors de la livraison du véhicule.
- Toute déformation visible d'une jante ou un enjoliveur cassé.
- Les rayures des jantes de plus de 30 mm de longueur et / ou de profondeur supérieure à 1 mm.

Pour éviter tout litige à la restitution comme toute facturation complémentaire non prévue, nous vous encourageons vivement à faire effectuer vos réparations éventuelles et l'entretien périodique du véhicule dans les temps et kilométrages impartis (cf. manuel du conducteur) avant la restitution de votre véhicule, si vous ne l'avez déià fait.

Par ailleurs nous vous remercions d'être vigilants sur la qualité de la dépose d'accessoires vous appartenant, avant la restitution de votre véhicule, pour éviter d'avoir à prendre en compte des dégâts complémentaires dans l'état de restitution du véhicule.



Nous attirons également votre attention sur le fait qu'il est toujours préférable de déclarer et réparer un sinistre pendant la vie du contrat (une fois le véhicule restitué il est trop tard) le plus rapidement possible après sa survenance, notamment pour :

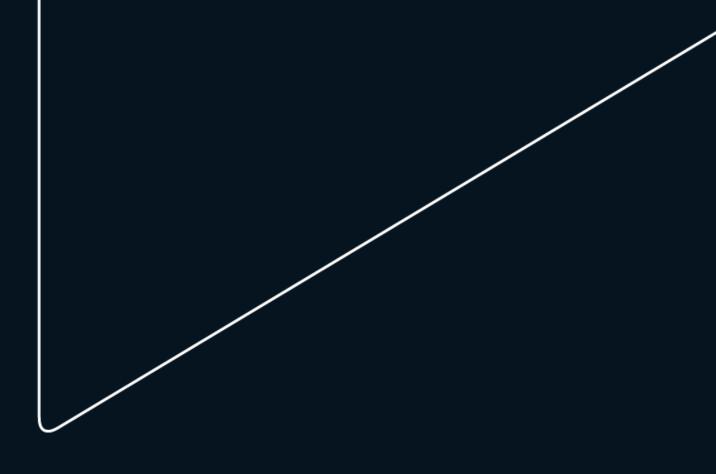
- Des raisons évidentes de sécurité,
- Éviter que les dommages ne s'aggravent avec le temps,
- Pouvoir bénéficier d'une prise en charge des réparations par l'assurance.

Contacter l'assurance, ou déclarer un accident / un sinistre

08 06 06 00 17 Service gra

Je déclare en ligne





Vos contacts:

conseil@flex.kia.fr

08 06 06 00 17 Service gratuit + prix appel

Kia Flex - TEMsys 19 rue Lavoisier 92000 Nanterre

www.flex.kia.fr

